

# Petite histoire de l'amiante sur le campus Jussieu

Conférence aux Anciens, le 15 octobre 2024

## *Les origines du campus Jussieu*

Après la Guerre de 1870 l'enseignement supérieur va subir de profondes évolutions notamment sous l'influence de Louis Liard, ancien directeur de l'enseignement supérieur dans le ministère de l'enseignement public et vice-recteur de Paris (c'est à dire l'adjoint du ministre qui est recteur de Paris). La loi du 10 juillet 1896 consacre la renaissance des universités, dont celle de Paris et la faculté des sciences de Paris en devient une des composantes. Dès 1894 la faculté des sciences de Paris, dont le siège était la Sorbonne, décide de s'agrandir en construisant des locaux pour les domaines scientifiques au 12 rue Cuvier. C'est dans ces locaux que, plus tard, Marie Curie effectuera ses recherches de 1906 à 1913. Elle obtient son prix Nobel de physique, avec son mari et Henri Becquerel, pour des travaux effectués rue Vauquelin. Après la mort de son mari en 1906, elle est chargée du cours qu'il effectuait à la Sorbonne, et devient la première femme professeur des universités en France en 1908. Ses travaux lui permettront de se voir décerner le prix Nobel de chimie en 1911.

Après la seconde guerre mondiale l'afflux d'étudiants a nécessité encore la construction de nouveaux locaux pour les disciplines scientifiques. A Paris en 1957, un laboratoire de physique de 1000 m<sup>2</sup> accueillant les travaux pratiques des étudiants en propédeutique a été construit à l'angle de la rue Cuvier et de la rue Jussieu. Ce laboratoire fut nommé Esclangon du nom d'un professeur de physique mort en cours l'année précédente, devant ses étudiants. La construction d'une faculté est engagée à Orsay en 1955. Alors que celle-ci (devenue par la suite université Paris-Sud puis Paris- Saclay) était déjà construite, on décide en 1958, après une mémorable manifestation des professeurs en toge, de construire à Paris une nouvelle faculté des sciences sur le site de la Halle aux Vins, située le long du quai Saint-Bernard à l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Victor, comme cela avait été prévu en 1946. Pour commencer les travaux plus vite, alors que les pinardiers refusent encore de partir, les premiers bâtiments devront être construits sur pilotis, permettant ainsi aux trains de passer pour alimenter les chais pendant la construction de la faculté. Jean Berthoin, ministre de l'Éducation nationale confie la construction des bâtiments A, B, C, le long du quai St-Bernard et F le long de la rue Cuvier à l'architecte Urbain Cassan, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, associé à René Coulon et Louis Madeline. Les premiers amphis sont livrés pour la rentrée 1960 et l'ensemble des locaux en 1961. Ces bâtiments en béton armé très austères seront,

après le départ des pinardiers, complétés en fermant l'espace entre les pilotis. Sous le bâtiment A on installe le service des installations sportives et sous le bâtiment F la bibliothèque de premier cycle. Le bâtiment F, dont les étages étaient dédiés à la chimie, a été vidé en 2018 pour être démolit ou réhabilité en résidence universitaire car ne répondant plus aux normes de sécurité pour des services de recherche et sans possibilité d'y remédier.

Après la livraison des bâtiments A, B, C, F, la construction de la faculté doit continuer et, bien qu'il ne soit pas ministre de l'Éducation nationale, André Malraux s'empare du dossier. Après le décès de Madeline en 1961, Malraux le remplace, dans le trio d'architectes, par Edouard Albert. La participation de ces 3 architectes n'est pas remise en cause pour la suite de la construction de la faculté. C'est le doyen Marc Zamansky, professeur de mathématiques, qui se charge du schéma directeur de la suite des opérations et propose la construction selon une structure matricielle nommée par la suite *le gril*. Deux projets d'architecture sont proposés, tous deux sur pilotis pour réaliser ce que l'on a appelé *l'université de la transparence* : un projet présenté par Cassan en béton armé comme pour les bâtiments ABC, l'autre en structure métallique présenté par Edouard Albert. C'est A. Malraux qui a tranché en choisissant la proposition d'Albert, trouvant l'ensemble moins lourd qu'avec le béton. Albert décède avant la fin de la construction, et Constantin de Gortchakoff assure la maîtrise d'œuvre de la fin des travaux, dont la tour centrale, aujourd'hui tour Zamansky.

L'ensemble devait être composé de barres s'appuyant sur des rondes où étaient logés les escaliers et les ascenseurs. Les petites barres font 18x33 m et les grandes barres 18x45 m. Pour soutenir le bâtiment entre les poteaux, Albert a utilisé des poutres à inertie variable (sortes de gondoles). C'est la première fois que ce type de construction a été utilisé. Le permis de construire a été refusé par la Ville de Paris, car le terrain étant plus haut du côté de la place Jussieu que du côté de la Seine les poteaux métalliques n'avaient pas tous la même hauteur. On a donc eu l'idée de construire la dalle Jussieu au niveau du sol du côté du métro Jussieu et au premier étage du côté de la Seine. Ainsi les sols des couloirs sont au rez de chaussée côté Seine et au sous-sol côté métro Jussieu.

Des moyens ont été réservés pour permettre l'installation d'œuvres d'art au sein de l'université suite à une circulaire du ministre de l'Éducation nationale Pierre-Olivier Lapie qui demandait que les constructions de bâtiments publics offrent de la place à des travaux de décoration. De nombreux artistes furent impliqués. Chaque bâtiment comportait des œuvres qu'il s'agisse de portes monumentales ou de fresques (bâtiments A, B, C, F), de sculptures réparties dans les patios du gril, de dallages, de pignons décorés ou du toit du service des basses températures décoré par Vasarely.

Un film réalisé par Fred Tavano en 1966 intitulé "Naissance d'une faculté" retrace les problèmes que la construction a posés aux urbanistes, architectes et artistes. Il a été présenté en assemblée de faculté par le doyen Zamansky (l'assemblée de faculté était

composée de tous les professeurs et maîtres de conférences ancien régime, membres de droit, et de 2 élus des assistants et maîtres-assistants siégeant avec voix consultative).

Beaucoup de récits circulent à propos de l'auteur du plan matriciel de l'université, mais toutes sont très éloignées de la vérité. Certains pensent qu'Edouard Albert est l'auteur de ce plan, alors qu'il a conçu la réalisation des bâtiments avec une ossature métallique. Certains émettent l'hypothèse qu'Albert aurait proposé cette structure à Brasilia et que, n'ayant pas été retenu, il l'aurait reproposée à l'identique pour la faculté. Une autre hypothèse fait suite au titre d'un article de la revue "Acier" paru en 1967, qui aurait été mal interprété : l'article présentait la faculté comme un Alcazar moderne ; on en a alors déduit qu'Albert s'était inspiré de l'Escorial, près de Madrid.

### ***La présence d'amiante dans les bâtiments***

La construction a commencé en 1964. L'avantage esthétique d'une structure métallique a eu une conséquence fâcheuse : c'est qu'en cas d'incendie le métal se déforme sous l'effet de la chaleur et le bâtiment peut s'écrouler avant que les personnes soient évacuées. Ce risque bien réel a causé la mort de nombreuses victimes lors de l'incendie du CES Pailleron en 1973. Il a donc été décidé d'isoler les structures métalliques. Pour cela le flocage par de l'amiante-ciment a été retenu. Ceci a eu pour conséquence de créer un problème de santé publique lié à cette présence de l'amiante. A l'époque, le public pouvait accéder au chantier et voir les planchers couverts d'une dizaine de centimètres d'une boue grise formée par l'amiante-ciment. Après séchage, le résidu était balayé et tous les occupants du campus, et les habitants du quartier, ont dû respirer des fibres d'amiante. L'amiante étant floqué avant l'aménagement intérieur, la dégradation du flocage a commencé dès la finition des bâtiments. On a beaucoup dit que certains secteurs auraient été plus dangereux que d'autres en raison de la variété d'amiante utilisée (chrysotile ou crocidolite). Il n'en est sûrement rien, les sacs d'amiante livrés ayant été mélangés à l'utilisation. D'autre part, si chaque variété d'amiante favorise plutôt un type de pathologie, toutes ont des effets sur la santé.

### ***Le choc de 1968***

Les évènements de mai 1968 vont tout chambouler. L'Université de Paris n'existe plus. La loi E. Faure crée les nouvelles universités autonomes et pluridisciplinaires. Des réflexions sont entamées pour définir le contour des nouvelles universités. Le doyen Zamansky plaide pour la création de « l'Université scientifique de Paris » comprenant toute la faculté des sciences. Son projet n'est pas retenu et pour ce qui concerne les sciences à Paris intra-muros issues de la faculté des sciences, elles sont réparties entre deux universités :

l'université Paris-6 qui deviendra Pierre et Marie Curie (UPMC), et Paris-7 futur Denis Diderot (UDD). La majorité de la faculté des sciences de Paris et les CHU Pitié-Salpêtrière, Saint-Antoine et Broussais-Hôtel Dieu deviennent l'UPMC. Les équipes affectées à l'UDD ont résulté soit d'une décision unilatérale du ministère soit d'un choix individuel des personnels dans le cas de certaines disciplines. Il faudra par la suite déterminer où seront logées les équipes scientifiques affectées à chaque université, alors que l'on prévoyait de les loger sans distinction dans le gril imaginé par Marc Zamansky.

Les locaux prévus pour n'accueillir qu'une seule faculté scientifique ont donc dû être redistribués. Le choix simpliste qui a été fait pour les locaux a été le suivant : les locaux du gril dans lesquels se trouvaient déjà des personnels issus de la faculté des sciences étaient attribués à l'université d'affectation des personnels. Une moitié de la tour centrale qui a été achevée en 1970 a été affectée à chaque université, l'UPMC bénéficiant de la moitié supérieure. L'UPMC disposait, en plus des bâtiments A, B, C F, de l'ensemble représentant les deux tiers de la surface totale du campus. Ce choix, qui à cette époque évitait tout déménagement, a été une bombe à retardement pour la suite, puisque chaque université avait ses locaux imbriqués avec ceux de l'autre. Ceci a été la source de conflits permanents pour la gestion et l'entretien des locaux. Un troisième établissement, plus petit, a aussi été logé sur ce même campus : l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), devenu autonome en 1990, et dont une partie des enseignants avait été rattachée auparavant à l'UDD. La construction du gril, qui devait comprendre 55 barres, a été stoppée en 1973 après la construction de 37,5 barres.

### ***Les craintes suscitées par l'amiante***

Des 1976 un rapport d'experts commandité par André Herpin, président de l'UPMC, met en évidence la présence de 2 à 20 fibres par litre d'air dans les locaux de l'université. Par contre, il exclut le risque de cancer bronchique causé par la teneur en amiante des locaux, mais ne peut se prononcer sur le risque de mésothéliome, compte tenu du manque de données. Cependant au vu de la vitesse de dégradation des revêtements et de la possibilité de cofacteurs non pris en compte, le groupe d'experts conclut son rapport par la nécessité d'éliminer les revêtements d'amiante là où ils ne sont pas nécessaires, et de les protéger s'ils doivent être conservés pour des raisons de sécurité incendie.

Dès lors l'UPMC a pris les positions suivantes :

- faire procéder à des études techniques ;
- commander aux organismes compétents la mise en œuvre de travaux ;
- dégager les crédits nécessaires.

A la suite de cette période la dangerosité de l'amiante sur le campus est avérée et on n'aura de cesse de chercher des solutions pour s'affranchir de ce risque.

## ***Un campus en voie de parachèvement permanent***

Dès l'arrêt de la construction, de nombreux projets de parachèvement ont vu le jour. Cela a commencé par la fin de la démolition des chais voûtés qui subsistaient (l'un d'eux abritait le restaurant du personnel, qui a plus tard été reconstruit en prolongement du bâtiment F). Par la suite on construit le service des activités sportives et la bibliothèque du premier cycle sous les barres de Cassan, puis des interventions mineures ont lieu : construction de brise-vents sous les barres au niveau Jussieu, création d'une butte de terre d'une hauteur de plusieurs étages pompeusement appelée mouvement de terrain pour permettre le jeu des enfants du personnel accueillis au centre aéré.

Jack Lang, alors ministre de l'Education nationale du ministère Bérégovoy, lance le projet de construction d'une bibliothèque regroupant la bibliothèque de lettres de l'UDD et la bibliothèque interuniversitaire des sciences. Le projet retenu est celui de Rem Koolhaas, architecte néerlandais dont les bureaux étaient à Londres et auteur du complexe Euralille. Ce projet de bibliothèque avait plusieurs particularités : les Lettres, au sommet, bénéficiaient de hauteurs de plafonds de plus de 3 mètres alors que les Sciences se trouvaient au sous-sol, sous le niveau de la Seine, avec de hauteurs de plafonds à peine supérieures à 2 mètres ; il n'y avait pas d'escaliers mais aucune surface horizontale, et il aurait fallu faire du mobilier sur mesure qui puisse tenir debout dans de tels locaux ; les normes de sécurité françaises, notamment sur le risque d'incendie, n'étaient pas respectées. Le changement de majorité après les élections législatives de 1993 a eu raison de la bibliothèque de Rem Koolhaas. Peu de temps après un projet de centre de congrès international, soutenu par l'UPMC et par une fondation, a vu le jour mais fut vite abandonné.

Par la suite le projet d'une résidence universitaire située sur l'emplacement de l'actuel bâtiment Esclangon a été envisagé, financé par la RIVP (Régie immobilière de la Ville de Paris). L'architecte retenu était Yves Lion. Cette fois c'est le désamiantage qui a eu raison de ce projet.

L'abandon de tous ces projets architecturaux a naturellement nécessité l'indemnisation des sociétés retenues.

Tous ces projets de constructions nouvelles se faisaient bien sûr dans l'environnement de l'université soumise aux difficultés causées par la présence d'amiante. Ces projets ne mettaient pas en cause un désamiantage éventuel, et ils correspondaient à des choix qui étaient acceptés par les personnels (bibliothèque et logement étudiant) ; il n'en reste pas moins qu'un certain télescopage a pu avoir lieu.

## ***Protéger les personnels et les étudiants***

Dès le milieu des années 70, toute l'université a été informée sur les dangers de l'amiante et sur la nécessité d'éviter la prolifération des fibres. Les organisations syndicales mobilisent pour obtenir des moyens et prévenir les risques éventuels. Les interventions en

direction du ministère soutenues par la présidence réclament un plan de protection. A cette époque la maintenance du patrimoine dépendait uniquement de l'Etat. C'était donc le recteur avec le SCARIF (Service Constructeur des Académies de l'Île de France) qui était maître d'ouvrage des travaux et gérait les crédits correspondants. L'université n'avait pas la possibilité d'engager des travaux d'infrastructure. Certains laboratoires ont cependant financé, sur leurs ressources propres, le recouvrement des faux plafonds par du papier peint ou de la peinture. Cela diminuait bien sûr l'empoussièrement, mais malheureusement la plus grande prolifération de fibres se faisait au niveau des stores et des gaines utilisées – à tort – comme placards.

Dès la fin des années 70, alors que Raymond Barre était premier ministre, des travaux de protection par coffrage de l'amiante ont été effectués dans les ateliers des rez-de-chaussée et dans la barre 65-66. Ces travaux, sous la maîtrise d'ouvrage du recteur, devaient concerner progressivement tout le campus mais n'ont jamais été continués car jugés trop chers.

Sous l'impulsion de Jean Dry, président de l'UPMC, le dépistage systématique des affections pulmonaires liées à la pollution par l'amiante a été institué et organisé régulièrement pour tous les personnels. Néanmoins l'information concernant les pathologies encourues n'a pas été organisée comme elle aurait pu l'être, limitant l'impact de ce dépistage.

En 1982 le "comité permanent amiante" est créé par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et les industriels de l'amiante. Il est censé faire des études sur les conséquences de l'exposition à l'amiante. Il a constamment communiqué sur le peu de risques pour la santé, masquant la contestation sur l'utilisation de l'amiante en France. En réalité il s'agissait d'une structure de lobbying, financée par les industriels pour défendre l'utilisation de l'amiante devant les pouvoirs publics. L'existence de ce comité a sûrement retardé de nombreuses années l'interdiction de l'amiante en France, et causé la maladie – voire le décès – de nombreuses personnes, notamment en milieu industriel. De plus, le temps de latence pour que des symptômes apparaissent pouvant atteindre 30 ou 40 ans, les employés des entreprises ne voyant pas de menace immédiate se trouvaient confrontés au dilemme suivant : s'opposer à l'utilisation de l'amiante et risquer de perdre un emploi, ou préserver l'emploi.

Dans le début des années 80, la disparition progressive de l'effet médiatique et la lassitude des organisations de personnels a mis la contestation de la présence d'amiante dans l'université en sourdine, bien que l'impact du comité permanent amiante soit relativement faible sur le campus. La contestation va néanmoins resurgir de manière beaucoup plus virulente dans les années 90 notamment sous l'impulsion du comité anti-amiante créé en 1994 et présidé par Michel Parigot, un chercheur CNRS en Mathématiques de l'UDD.

La découverte de l'existence de nombreuses victimes de l'amiante a de plus renforcé la détermination des personnels. En effet, compte tenu du temps de latence et de la durée du séjour sur le campus, c'était à cette période qu'apparaissaient les premiers symptômes : plaques pleurales qui correspondent à une calcification des poumons et diminuent la capacité pulmonaire, cancer du poumon, mésothéliome. Le nombre de victimes a augmenté avec le temps et continuera sûrement encore à augmenter, notamment parmi les personnes en retraite. Il est difficile d'avoir un compte exact étant donné que toutes les personnes ne déclarent pas forcément les affections auxquelles elles sont confrontées, mais le nombre de décès va se compter en dizaines et les autres pathologies en centaines. On ne peut pas affirmer que la contamination de toutes les personnes est uniquement due à la présence d'amiante environnemental, bien que cela concerne sûrement la très grande majorité des cas. L'utilisation d'amiante dans l'activité professionnelle à l'université ou avant l'embauche pouvait être aussi un facteur prépondérant, mais l'amiante environnemental n'a pas arrangé les choses. Ceci a d'ailleurs amené l'université à s'interroger sur la pratique de certaines professions au sein des laboratoires.

La dissémination de l'amiante dans l'air était due en partie aux faux plafonds qui étaient perforés et laissaient passer des fibres (bien qu'à l'intérieur un tissu ait été censé les retenir), au passage des stores et surtout aux gaines techniques qui contenaient les conduits de fluides, les circuits électriques et les structures métalliques amiantées du bâtiment. Ces gaines étaient accessibles par les couloirs des bâtiments et avaient été utilisées comme placards par les occupants des locaux bien que cela soit interdit. Malgré les rappels sur le danger d'utiliser ces "placards" la pratique a perduré même pour les personnes les plus engagées dans la lutte pour le désamiantage. Ceci m'a conduit à faire condamner l'accès aux gaines techniques en fixant les accès par des rivets. Cela n'a pu être fait dans un premier temps que dans les barres de l'UPMC mais par la suite l'UDD a fait de même.

A la même période les établissements du campus ont mis au point des protocoles d'utilisation des locaux prenant en compte la présence de fibres d'amiante (utilisation d'aspirateurs spéciaux, nettoyage humide des sols, petits travaux de maintenance, déménagements...). Ceci a eu pour conséquence d'induire des frais supplémentaires, notamment pour les travaux en milieu amianté. Pour effectuer ces travaux de maintenance, le service hygiène et sécurité de l'UPMC avait aussi mis au point un sas portatif permettant de travailler dans des conditions protégeant les ouvriers et évitant la contamination des locaux environnants. Les trois établissements du campus ont par ailleurs créé en commun "le bureau central de coordination amiante" chargé de suivre l'ensemble des problèmes liés à l'amiante, de proposer des mesures de prévention et d'assurer la mesure de l'empoussièrement des locaux.

En 1990 l'état abandonne la responsabilité de la maintenance du patrimoine immobilier et la confie aux universités.

A partir de 1990 et avant la prise en charge par l'état du désamiantage des locaux, l'UPMC a dépensé environ 80 M€ sur ses ressources propres pour enrober l'amiante

recouvrant les structures métalliques chaque fois que des modifications avaient lieu dans l'utilisation des locaux. Ce traitement était efficace pour empêcher la prolifération d'amiante, et il augmentait l'isolation des structures métalliques. Cependant il restait mécaniquement fragile, pouvait être détérioré lors de travaux ou déménagements, et on ne connaissait rien de son vieillissement.

Parallèlement à ces problèmes d'amiante l'UDD envisage en 1995 de déménager dans la ZAC Tolbiac. On peut comprendre que l'UDD, occupant minoritaire du campus Jussieu, imbriquée dans les locaux de UPMC et soumise à la pollution de l'amiante, ait voulu profiter de l'aménagement de la ZAC Tolbiac par la Ville de Paris pour disposer de locaux qui lui soient propres et exempts de problèmes d'amiante. Cependant elle n'était pas obligée, pour rendre financièrement crédible ce déménagement, de proposer unilatéralement de mettre en vente les locaux ABCF de l'UPMC. A titre de dédommagement on proposait à l'UPMC de récupérer les locaux du gril laissés libres par l'UDD. Mais le compte n'y était pas, ni sur la surface réellement disponible ni sur la nature des locaux. En effet l'UPMC aurait récupéré des locaux amiantés en échange de locaux qui ne l'étaient pas. Bien entendu l'UPMC a pris position contre ce projet, mais dès lors les rapports déjà tendus entre les deux universités se sont encore dégradés. Dans la fin des années 2000 ce projet de récupérer les bâtiments ABC pour y loger le tribunal d'instance de Paris a refait surface.

Les années 1995 et 1996 vont être cruciales pour l'avenir de l'amiante sur le campus Jussieu. En 1995 une inondation des locaux du laboratoire GPS (Groupe de Physique des Solides, UDD) endommage de manière critique le revêtement amianté des structures métalliques et rend les locaux inutilisables. Le président de l'UDD propose d'en faire un chantier test de désamiantage. Le ministère accepte de financer les travaux prévus pour la fin 1996.

La même année le ministère demande à l'UPMC et à l'UDD de faire faire un audit sur la situation de l'amiante à Jussieu pour s'assurer que le problème est sérieux (comme si on pouvait en douter). Il promet un financement spécial pour cet audit. Sous la Troisième République, on disait que "chaque fois qu'il a un problème on crée une commission" ; à l'heure actuelle, en pareil cas on commande un audit ou une commission d'enquête, ce qui permet de jouer la montre. L'expertise a été faite par une société filiale de Thomson (SETEC) aidée par le BRGM et par un expert allemand, gourou du comité anti-amiante. Le ministère n'a par ailleurs jamais versé le financement qui a été supporté par l'UPMC seule.

Le rapport de cette expertise préconise le désamiantage total des bâtiments, estime la durée des travaux à 3 ans et les chiffre à 800 MF (env. 125 M€). Il exclut l'enrobage de l'amiante (qui était pourtant accepté à l'époque). Ce rapport comportait cependant beaucoup de problèmes et d'erreurs. Il sous-estimait considérablement la durée des travaux et, par voie de conséquence, leur coût (notamment en ne prenant pas en compte la totalité des locaux tampons et des déménagements nécessaires pour faire les travaux). Il prévoyait la réinstallation des équipes à la même place alors que la situation avait considérablement

changé depuis la conception des locaux. Il ne réglait pas le problème d'imbrication des locaux de l'UPMC et de l'UDD. Il prévoyait, pour minimiser les coûts, de réutiliser tous les câbles électriques, ce qui est interdit. Quels que soient les griefs que l'on peut faire au désamiantage qui a réellement eu lieu, on mesure aujourd'hui le décalage entre cet audit et une quelconque réalité. Néanmoins l'UPMC accepta le principe du désamiantage total, espérant en faire évoluer la mise en œuvre. Elle espérait ainsi avoir un argument de poids pour que les problèmes de santé publique liés à la présence d'amiante sur le campus soient définitivement réglés. Elle mit tout en œuvre pour faire décider les travaux dans des conditions qui prennent en compte la réalité des problèmes d'enseignement et de recherche.

Le développement de la contestation par le comité anti-amiante et les actions des établissements amenèrent le ministre à annoncer, au printemps 1996, le désamiantage possible, sur crédits spécifiques mais assurés, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Aux vacances suivantes rien n'avait bougé.

Le 14 juillet 1996 Jacques Chirac, président de la République, annonce que "à la rentrée d'octobre suivant plus aucun étudiant ne sera en contact avec l'amiante à Jussieu". Dès le lendemain les présidents de UPMC et de l'UDD sont convoqués le matin par le recteur et l'après midi par le ministre François Bayrou. Le ministre annonce la création d'une commission « amiante Jussieu ». Sans surprise il n'en sortira rien et après 3 séances les représentants des syndicats et du comité anti-amiante quittent la commission. La question fait la une de la presse pendant quelques semaines. Les différents média se répandent en articles sur l'histoire du campus et de l'amiante et ne sont pas avares de conseils pour résoudre le problème. Ils font état de propositions pour la réalisation des travaux, propositions vraisemblablement soufflées par certains responsables politiques ou par des lobbies de l'immobilier. Il faut rappeler qu'à l'époque le désamiantage de l'immeuble "le Berlaymont", siège de la Commission européenne à Bruxelles, était en cours, et qu'il durait beaucoup plus longtemps que prévu pour un coût supérieur aux estimations. Chacun y allait de sa proposition pour améliorer les conditions des travaux. Il fut même proposé de démolir l'université pour la reconstruire en banlieue nord. Il est clair que les hectares du campus Jussieu au cœur de Paris auraient permis de faire une belle opération immobilière. Stupeur et désespoir au sein de l'université et chez tous les commerçants du quartier. Je pars immédiatement en guerre contre ces projets. L'UDD qui de toute façon voulait partir, et qui occupait à Jussieu moins de locaux que l'UPMC, pensait pouvoir s'en tirer seule à Tolbiac et restait très en retrait sur ce problème. Pendant plusieurs semaines j'ai occupé les média (presse écrite, radio, télé) pour m'opposer à cette solution qui condamnait l'université. Localement tous les commerçants du quartier soutenaient l'université pour qu'elle reste sur place. C'était pour eux une question de survie. Au-delà de l'université elle-même et de son quartier, c'est de l'étranger que le soutien universitaire est intervenu. Les plus grandes universités étrangères, aujourd'hui au top 30 du classement de Shanghai, ont apporté leur soutien à l'Université Pierre et Marie Curie.

De plus la réglementation impose de désamianter avant de démolir. Alors, dans ce cas, pourquoi ne pas réhabiliter ? Finalement F. Bayrou a tranché : le site sera désamianté et des mesures provisoires seront mises en œuvre pendant l'été dans les salles d'enseignement pour protéger les étudiants. Plus tard on apprendra que, pour conduire les opérations de désamiantage, un établissement public spécifique serait créé (*Etablissement public du Campus Jussieu - EPCJ*, devenu en 2010 *Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-De-France EPAURIF*), preuve si nécessaire que les énarques du ministère ne veulent pas lâcher une once de pouvoir. Même si, de cette façon, des erreurs de gestion se produisent, on trouvera toujours quelqu'un pour affirmer que cela aurait été pire si une université avait géré les opérations. Cet établissement fut présidé au début par Bernard Dizambourg, ancien président de l'université de Créteil. Sa coopération avec l'UPMC a été exemplaire. Par la suite, les aléas politiques ont conduit à la tête de l'établissement public un certain nombre de personnes dont la proximité du pouvoir politique était quelquefois plus grande que leur compétence dans le domaine de la construction, surtout s'agissant de rénover des locaux universitaires. Les travaux provisoires et le début des travaux liés au désamiantage ont dû démarrer avant que l'établissement public soit à même d'en assurer la totalité de la maîtrise d'ouvrage : pour accélérer le début des travaux, l'UPMC l'a assurée, soit directement, soit par délégation de l'EPCJ.

Des mesures immédiates ont été mises en œuvre. Tous les faux plafonds ont été recouverts de plastique adhésif et les espaces entre les fenêtres et les faux plafonds obstrués par des plaques métalliques pour éviter la dispersion des fibres d'amiante dans l'air. Ceci a d'ailleurs entraîné le remplacement des stores. Si le résultat n'était pas très esthétique, le dispositif s'avérait efficace. Comme cela arrive souvent dans de telles situations, quelques personnes ont contesté ces protections en invitant la presse après les avoir décollées. Fort heureusement ceci a vite cessé.

### ***Après les travaux préparatoires le désamiantage peut commencer.***

Pour démarrer le désamiantage, il fallait trouver des locaux provisoires pour héberger temporairement les services durant les travaux. Fin 1996, au cours d'une réunion entre le ministre et les 3 présidents des établissements du campus, des locaux tampons ont été recherchés afin d'héberger les services délocalisés du fait des travaux. La recherche a été difficile, de par la nature des locaux nécessaires (pouvant accueillir du public) et de leur surface. Le ministre a fait flèche de tout bois et a même recueilli l'aide de Georges Marchais pour résoudre le problème. Un protocole d'accord est proposé par F. Bayrou pour le démarrage du désamiantage. Il prévoit des locaux tampons dans un immeuble du CEA, rue du Capitaine Scott, des surfaces à construire à Gentilly, et des locaux provisoires à construire sur le campus Jussieu. Je signe cet accord et le fais ratifier le jour même par le Conseil d'Administration. L'UDD et l'IPGP ne l'approuvent pas et émettent des réserves car ils ne veulent déménager qu'une seule fois. La position de l'UDD pèsera lourdement dans le retard pris dans le désamiantage et sur son coût. L'EPCJ n'étant pas encore opérationnel,

c'est l'UPMC qui sera chargée de mettre en œuvre l'aménagement du site du CEA, les déménagements correspondants et la construction sur le campus d'un bâtiment industrialisé en dur appelé par la suite 31-41 (Gentilly est abandonné). L'université a été confrontée à un nombre important de difficultés pour la construction de ce bâtiment. Pour accélérer le démarrage le choix est fait de construire selon la procédure de conception-réalisation. Bien que depuis 1990 l'université ait la responsabilité de la maintenance et de la construction des locaux, le rectorat propose que le Service Constructeur des Académies d'Ile de France (SCARIF) joue le rôle d'assistance au maître d'ouvrage, en principe pour aider l'université, mais vraisemblablement en réalité pour garder la main sur l'opération. J'ai d'abord accepté cette proposition, mais devant les difficultés liées à la rédaction de l'appel d'offres par le SCARIF, document jugé inacceptable par les architectes, j'ai décidé de tout assurer à l'université dorénavant, ce qui a permis de débloquer la situation. Avant de construire le bâtiment il a fallu démonter les anciens préfabriqués sur le site. Le choix de l'entreprise (et de l'architecte) chargée de construire ce bâtiment ainsi que l'obtention du permis de construire ont été réalisés de fin décembre 1996 à septembre 1997, délai très court compte tenu des procédures indispensables : commission des finances pour valider le choix de l'entreprise, demande de permis de construire. Au sein de la commission des finances un certain nombre de lobbies se sont ligüés pour obtenir un mode de rémunération des architectes plus avantageux ou pour décharger le ministère des finances de toute contestation sur la commande. En cas de refus l'université pouvait passer outre mais le président assurait seul la responsabilité de tous les problèmes éventuels. Malgré l'annonce d'un probable refus de la part du ministère des finances vis-à-vis de la procédure de conception-réalisation (pourtant légale et défendue par le ministère de l'équipement), l'université a pu convaincre la commission de donner un avis favorable.

La construction a duré d'octobre 1997 à juillet 1998. Ceci correspond à une durée extrêmement courte pour ce type de bâtiment.

Compte tenu de l'hostilité de l'UDD envers les déménagements, l'EPCJ organisa le désamiantage en accord avec l'UPMC seule. Il fut décidé que les laboratoires de recherche déménageraient mais que les enseignements resteraient sur le campus, quitte à changer de salle si nécessaire. La barre 65-66 fut choisie pour être la première à être désamiantée. Il n'y avait pas d'équipement lourd et elle n'hébergeait que des services de l'UPMC (informatique et mécanique théorique). Elle devait servir de test et être suivie des barres voisines longeant la rue Jussieu et hébergeant les mathématiques. L'EPCJ programma aussi la construction de préfabriqués le long du quai Saint-Bernard pour abriter les secrétariats d'enseignements (maison de la pédagogie) et les syndicats ainsi que la construction d'un bâtiment à usage d'enseignement à la place de l'ancien bâtiment Esclangon.

Lancés par F. Bayrou les travaux vont ensuite relever de la décision de Claude Allègre nommé ministre en 1997. Contrairement à ce que l'on voit souvent écrit, C. Allègre n'arrête pas les travaux mais prend la décision, malgré son scepticisme vis-à-vis du désamiantage, de ne pas se contenter d'enlever l'amiante. Il décide de rénover complètement l'université et

donc de tenir compte de son évolution. Les premiers à partir furent les laboratoires d'informatique et de mécanique théorique qui allèrent rue du Capitaine Scott en 1998. Mais avant de vider la barre de ses occupants, il fallait disposer du bâtiment 31-41, des locaux rue du capitaine Scott prêts à accueillir les chercheurs, et que le déménagement du mobilier après dépoussiérage soit prévu. Le choix de la vente du mobilier existant et du rachat de mobilier neuf a permis de simplifier les opérations et d'en diminuer le coût. En effet, pour emménager dans l'immeuble du CEA, il suffisait ainsi de dépoussiérer les documents des enseignants et chercheurs pour les intégrer dans du mobilier choisi pour s'adapter aux locaux et ne nécessitant pas de dépoussiérage préalable.

Pendant la construction du bâtiment 31-41, l'université a dû aussi reloger la halte-garderie dans un bâtiment à construire sous le bâtiment F, assez atypique puisqu'il a fallu ménager un passage dans la toiture pour laisser passer un arbre poussé de manière sauvage, en raison des recours des écologistes et autres amis des arbres. Elle a dû aussi trouver un hébergement pour le centre aéré. La fin de la construction du bâtiment provisoire 31-41 devait permettre aux enseignements localisés en 65-66 d'être relogés à la rentrée 1998. Hélas, première difficulté, les étudiants et enseignants en psychologie clinique de l'UDD occupèrent le bâtiment : les enseignants de psycho, ayant tous des cabinets privés dans le quartier, refusaient d'aller rue Broca où l'UDD les avait affectés. C'était le comble, l'UDD qui ne s'impliquait pas dans le désamiantage empêchait l'UPMC de fonctionner ! Paradoxalement cette occupation, qui risquait de retarder le désamiantage, fut soutenue par le comité anti-amiante. Finalement les psychologues furent relogés dans l'ancien Hôpital de la Charité.

A cette époque le gouvernement est plus prompt à modifier les textes qu'à démarrer des travaux. Une modification du code pénal rend les présidents d'université pénalement responsables de tous les problèmes de sécurité et de santé des personnels et des étudiants.

Les travaux de désamiantage de la première barre (65-66) démarrèrent fin 1998 et durèrent environ 15 mois. La première barre désamiantée a été livrée en 2000. La durée des travaux n'a excédé celle prévue que de quelques semaines et leur coût a été inférieur à l'estimation, ce qui ne s'est jamais reproduit par la suite en raison de tous les problèmes créés ou entretenus par l'Etat. Ces résultats sont d'ailleurs contestés par la Cour des Comptes, qui considère que le désamiantage aurait dû démarrer plus tôt qu'en 1998. Pour la Cour des Comptes, qui veut tout ignorer des travaux préparatoires, le temps nécessaire pour disposer de locaux d'accueil en vue de vider la barre 65-66 de ses occupants n'est pas pris en compte. La Cour aurait-elle envisagé de démarrer les travaux dans des locaux occupés ? Par la suite, les difficultés se sont accumulées et n'ont cessé de ralentir le chantier, comme la valse des responsables de l'EPCJ (président et directeur : 5 directeurs en 10 ans) au gré des changements politiques à partir de 2004. A cette occasion Bercy a cherché plusieurs fois à mettre la main sur les décisions.

A la fin des années 90, à l'occasion du plan U3M qui devait être mis en œuvre au cours du CPER (contrat de plan Etat-région) 2000-2006, le ministre de l'Enseignement supérieur signe un accord avec la Ville de Paris pour implanter l'UDD et l'IPGP dans la ZAC rive gauche et la halle aux farines des anciens Grands Moulins de Paris. Ceci a renforcé la volonté de l'UDD de ne pas déménager avant d'intégrer sa nouvelle implantation, et a augmenté les difficultés pour le désamiantage de l'UPMC. Par voie de conséquence, l'UPMC est confortée sur le tout le campus Jussieu si elle abandonne les bâtiments du 12 rue Cuvier. Par la suite l'IPGP renoncera à cette localisation près de l'UDD (proche des voies de la gare d'Austerlitz, elle risquait de perturber ses mesures de magnétisme) pour s'installer 12 rue Cuvier, dans des locaux à reconstruire à la place de ceux que l'UPMC abandonnait au profit du campus Jussieu.

Après la barre 65-66 le choix des locaux à désamianter s'est complexifié car on ne pouvait pas traiter l'ensemble des barres une par une (il aurait fallu 50 ans). Il fallait donc désamianter plusieurs barres simultanément. De plus, beaucoup de barres avaient au moins un étage commun avec l'UDD qui ne voulait toujours pas faire deux déménagements et qui exigeait la construction sur la ZAC rive gauche d'abord. Le choix de désamianter les barres des mathématiciens a été fait en raison de l'absence de matériel lourd, ce qui a facilité le relogement provisoire des laboratoires de recherche des mathématiques et de leur bibliothèque rue du Chevaleret. Ils furent déménagés en 1999.

A partir de cette période le comité anti-amiante axe ses actions sur la protection incendie. Une expertise du cabinet Casso mentionne que la tenue au feu des structures métalliques n'excéderait pas 10 minutes, ce qui était notoirement insuffisant. Cette donnée a dû être prise en compte pour tous les locaux avant les travaux. L'EPCJ installe des déflecteurs sur les poteaux extérieurs pour renvoyer la chaleur en cas d'incendie, installe des dispositifs de désenfumage des escaliers et un système d'alarme centralisé. L'UPMC installe des escaliers de secours extérieurs. En juin 1995 la préfecture de police avait fermé la tour Zamansky pour défaut de dispositif de détection d'incendie. L'université en fait aussitôt équiper la tour. Plus tard l'UPMC recrutera un sous-officier de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris en fin de contrat comme conseil pour les problèmes de protection incendie.

En 1996 le comité anti-amiante porte plainte pour mise en danger d'autrui. Ceci se traduira par la mise en examen des trois établissements du campus le 12/01/2005. L'action de la justice est arrêtée en mai 2023.

Pour faciliter le désamiantage, les laboratoires déménagés ne devaient pas être réinstallés sur le campus dans les locaux qu'ils occupaient avant les travaux. Ceci permettait d'utiliser la surface libre de ces barres désamiantées pour reloger d'autres laboratoires à désamianter qui, ce faisant, laissaient la place libre pour les travaux de désamiantage. On décida donc de ne pas ramener les mathématiciens sur le campus dès la fin du désamiantage

de leurs locaux : ceux qu'ils utilisaient auparavant ont servi à reloger les laboratoires de Sciences de la Terre afin de désamianter leurs locaux.

Après le remplacement de C. Allègre par J. Lang en 2000, de nouvelles difficultés apparurent. Ce fut le début d'un long feuilleton d'interventions qui ont, non seulement augmenté la durée des travaux, mais aussi leur coût. Le type de rénovation des façades mis en œuvre dans la barre 65-66 est mis en cause. Pour la barre 65-66 les vitres sont repoussées à l'extérieur des poteaux métalliques qui sont enfermés dans un coffrage de plâtre les protégeant de manière très efficace en cas d'incendie. Ceci a pour conséquence d'augmenter la surface utile des barres et de diminuer les frais d'entretien par la suite (peinture des poutres métalliques en moins). Pour maintenir l'aspect extérieur on installe des sortes de poteaux creux derrière les vitres : l'illusion d'optique recrée alors les poteaux originaux des bâtiments. L'architecte conseil de J. Lang refuse ce type de rénovation au motif que les ayants droit de l'architecte Albert s'y opposeraient, ce qui reste à démontrer. Le plan de rénovation des barres des mathématiciens est bloqué. Jean Nouvel est chargé de proposer un nouveau plan pour la rénovation du campus Jussieu, incluant bien sûr la question des façades. Cela se traduira par l'annulation des marchés de rénovation des barres désamiantées mais restant à réhabiliter, avec bien entendu des indemnités aux entreprises qui avaient été retenues. Un nouvel appel d'offres est organisé. On décide de maintenir les structures métalliques en extérieur des façades en les protégeant par une peinture intumescence. Ceci augmente sensiblement le coût des travaux et celui de l'entretien pour l'université. Il rend la protection incendie inefficace si la peinture de protection n'est pas refaite régulièrement.

Le choix des locaux à désamianter par la suite a été long à effectuer, en raison de la difficulté de trouver des locaux pouvant accueillir des laboratoires expérimentaux disposant de matériel lourd. La tour centrale ne présentant pas cette difficulté, il fut envisagé de la désamianter, d'autant que la Préfecture de Police mettait la pression pour la fermer. Des locaux transitoires furent cherchés, place d'Italie dans l'immeuble Grand Ecran, gare de Lyon dans l'immeuble Mattei, rue Jenner dans des anciens locaux IBM. Pour différentes raisons, notamment administratives, aucun de ces immeubles ne fut retenu. C'est finalement à la Cité Voltaire que la tour centrale put être déménagée.

Trouver des locaux susceptibles d'accueillir des laboratoires expérimentaux de physique, chimie ou biologie est particulièrement difficile en raison des surfaces nécessaires mais aussi et surtout pouvant satisfaire aux conditions de sécurité des personnels et du voisinage. Il faut aussi que ces locaux ne soient pas trop éloignés du campus Jussieu et desservis par des transports en commun pour que les enseignants puissent faire la navette entre le campus et les laboratoires. Il est aussi nécessaire de pouvoir disposer d'une restauration collective à proximité.

Le désamiantage de la tour Zamansky a eu lieu mais, comme pour beaucoup de locaux par la suite, la réhabilitation fut stoppée, la question même du relogement de

l'université sur tout le campus se trouvant même posée quelquefois. On a même entendu parler d'une démolition de la tour centrale.

Après les élections législatives de 2002 un nombre incalculable de missions d'expertise ont été créées pour décider de la suite du chantier, missions qui ont eu pour effet de stopper les travaux et quelquefois de les remettre en cause. Cette situation, qui découlait plus de prises de position partisans que de problèmes techniques, eut pour effet d'augmenter considérablement les coûts. La mise à disposition de nouveaux locaux pour l'UDD a été considérablement retardée, repoussant la libération de locaux à Jussieu. La tentation de limiter les travaux du campus Jussieu pour en récupérer les crédits a quelquefois été évoquée. L'UPMC, grâce à qui le désamiantage a pu avoir lieu, et qui a toujours œuvré pour limiter les coûts des travaux, a constamment subi des attaques l'accusant d'être privilégiée. Certaines de ces missions sous-entendaient que l'UPMC avait trop de locaux. On en déduisait alors que tous les locaux désamiantés ne devaient pas être réhabilités pour elle. On a même vu l'ancien ministre de l'enseignement supérieur Jacques Valade, devenu sénateur, responsable d'une mission sénatoriale d'étude, ignorer la loi qui, avant 1990 (période pendant laquelle il était ministre), confiait au recteur et non aux universités la maintenance des locaux. Les universités ne disposaient donc pas de crédits de maintenance logistique. Cela ne l'empêcha pas d'avoir le culot d'accuser l'université d'avoir dilapidé des crédits qui lui auraient été attribués pour désamianter. Chaque inspection s'accompagnait d'une période d'arrêt du chantier se traduisant par un retard des travaux et une augmentation des dépenses en raison des loyers des locaux tampons. Beaucoup de locaux dont la tour centrale sont restés désamiantés près de 10 ans avant d'être réhabilités.

Pourtant au début des années 2000 la situation avait semblé se dégager. Quand je quitte la présidence de l'université on a une idée claire des locaux qui seront disponibles pour assurer le désamiantage et reloger l'université à la fin des travaux. Après beaucoup de recherches infructueuses pour trouver des locaux susceptibles d'accueillir des laboratoires, de nouvelles possibilités furent trouvées en 2001 dans les locaux de l'ancien Hôpital Boucicaut et dans les anciens entrepôts Saint-Raphaël à Ivry. La construction du nouveau bâtiment Esclangon, celle d'un bâtiment de 16.000 mètres carrés, appelé par la suite Atrium, furent programmées, de même que des logements sur les pignons des tours côté Seine. Les premiers déménagements de laboratoires de physique purent commencer en 2003. Néanmoins tous les blocages n'étaient pas finis, et de nombreuses tentatives risquèrent encore d'arrêter le chantier, qui resta longtemps désamianté sans être rénové. Ainsi, en 2007, près de la moitié des surfaces de l'université étaient encore amiantées, et parmi celles qui ne l'étaient plus une grande proportion n'était toujours pas réhabilitée.

Ainsi, prévus au début pour durer 3 ans, puis 5 ans, les travaux auront duré 18 ans (20 ans après l'annonce de Jacques Chirac). Prévus pour coûter 1.2 milliards de francs (183 M€) ils coûteront finalement 10 fois plus (1850 M€). Ce dérapage financier est

essentiellement dû à une mauvaise gestion du programme, où des considérations étrangères à la santé publique et au fonctionnement de l'université ont prévalu. Le poste principal de dépenses a été la location de locaux tampons. En effet le désamiantage proprement dit n'a coûté que 10% des travaux, l'essentiel des coûts étant la location de locaux intermédiaires. Alors, plus les travaux durent plus cela coûte. Paradoxalement, dans cette affaire, toutes les manœuvres pour limiter le coût lié au désamiantage de l'UPMC en interrompant les travaux ont abouti à un gaspillage de l'argent public, lié à l'allongement de la durée de ces travaux. Malheureusement pour elle l'UDD n'a pu s'installer définitivement que fort tard dans la ZAC rive gauche.

De nouveaux locaux définitifs furent construits sur le campus : le nouveau bâtiment Esclangon à la place de l'ancien, l'Atrium en appui sur les tours 53 et 54, et la prolongation des barres du côté de la Seine pour des logements. Dans le sous-sol du bâtiment Esclangon on peut voir les vestiges de l'Abbaye Saint-Victor. Lors de la finition du campus le parvis a été végétalisé, le rendant plus convivial. L'inauguration par François Hollande, président de la République, a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

### ***Après la fin des travaux, le bilan***

Pour la Cour des Comptes le coût de l'opération a fait l'objet d'un rapport important. Dans ses attendus elle objecte au fait que l'abandon du site de Jussieu par les universités n'ait pas été envisagé et mis en œuvre. Elle fustige l'UPMC de s'y être opposée. La Cour remarque quand même que le retard mis à reloger l'UDD, qui ne souhaitait déménager que dans des locaux définitifs, a retardé le chantier. Mais surtout elle conteste le fait qu'un programme global n'ait pas été établi et qu'on ait réagi au coup par coup, pour tenir compte des problèmes d'enseignement et de recherche. La Cour est parfaitement dans son rôle quand elle critique une opération qui a coûté 10 fois l'estimation. Cependant il est regrettable que des erreurs manifestes figurent dans l'exposé des faits.

S'il est incontestable que le coût de l'opération a dérapé en raison de l'allongement de la durée des locations, cela aurait pu être évité si les travaux n'avaient pas été arrêtés de nombreuses fois pour diverses raisons dont l'UPMC n'était pas responsable : changement de mode de rénovation, intervention de commissions d'enquête sur la performance de l'UPMC. Ces arrêts étaient supposés diminuer les coûts, alors qu'en allongeant la durée de location ils créaient des dépenses supplémentaires. Alors que la responsabilité incombe au seul maître d'ouvrage, la Cour l'atténue en attribuant aux universités une part des retards, ce qui est un comble pour l'UPMC. Pas une seule fois la Cour ne se pose la question de la pertinence de la multitude des audits qui, de toute façon, n'ont jamais divergé de manière significative des avis scientifiques internationaux existants.

Malgré toutes les remises en cause le désamiantage n'a pu avoir lieu que grâce à l'UPMC.

Confrontés à 20 ans de travaux sur le campus Jussieu pour résoudre un problème de santé publique, on peut raisonnablement se poser un certain nombre de questions. Est-il raisonnable, alors que le gouvernement confie aux universités la responsabilité des travaux de maintenance des locaux, au point de les rendre pénalement responsables (ainsi que leurs présidents) des problèmes de sécurité survenus pour les personnels et les étudiants, de les exclure de la maîtrise d'ouvrage du désamiantage ? Est-il raisonnable de centraliser au niveau de l'Etat la maîtrise d'ouvrage et de décentraliser sur les universités les responsabilités ? Est-il raisonnable d'imposer des modes de rénovation plus onéreux, dont le résultat sur la sécurité peut se trouver annulé par le manque souvent récurrent de crédits de maintenance ? Est-il raisonnable de laisser un chantier arrêté pendant des années sans se soucier des coûts engendrés pour le contribuable alors que le déficit du pays va croissant ? Enfin, est-il raisonnable qu'une Cour que la vox populi semble estimer objective conclue un rapport par un procès d'intention selon lequel cela aurait été pire si l'université avait assuré la maîtrise d'ouvrage ?

Pour l'UPMC, disposer de locaux fonctionnels mieux adaptés aux normes de sécurité et sans imbrication avec ceux d'un autre établissement a été la récompense minimum que les personnels pouvaient attendre des efforts qu'ils avaient consentis. Dans sa lutte pour supprimer le risque sanitaire dû à l'amiante, l'UPMC a souvent eu à faire face à des attaques mettant en cause ses locaux. Aucune université en France n'a jamais eu autant d'audits pour savoir si sa surface de locaux était correcte.

La protection des personnels et des étudiants a toujours été une priorité pour l'UPMC. C'est à son initiative que le premier groupe d'experts s'est penché sur le problème. C'est aussi elle qui a fait installer de nombreuses protections avant le désamiantage général des bâtiments, elle seule qui a signé sans réserves le protocole d'accord avec le ministre permettant de désamianter les locaux. C'est aussi grâce à elle que les travaux ont pu avoir lieu, ses laboratoires ayant accepté de déménager plusieurs fois. Durant toute cette période les personnels ont été mis à rude épreuve car ils ont dû participer à des déménagements ce qui a perturbé leur travail de recherche. Ils ont aussi subi une aggravation de leurs conditions de travail liée aux déplacements entre leur lieu d'enseignement et celui de recherche, toutes choses qui peuvent avoir eu des conséquences sur leur carrière sans que l'université puisse y apporter la moindre compensation.

En un demi-siècle, le campus Jussieu, siège de l'unique Faculté des Sciences de Paris est devenu le siège de trois établissements d'enseignement supérieur dont la cohabitation a été quelquefois difficile. L'un, l'UPMC, en occupait la plus grande partie. Après 20 années de travaux pendant lesquelles les conditions de vie ont été difficiles, le campus redevient le site d'une seule faculté scientifique. La boucle est bouclée.

Malgré toutes ces contraintes l'Université Pierre et Marie Curie a conservé des étudiants de qualité, dont le nombre n'a pas fléchi, et dont la formation a été appréciée dans la recherche d'un emploi. Durant cette période de 20 années l'université a pu se hisser aux premiers rangs des universités mondiales et s'y maintenir. Peu d'institutions en auraient été capables, beaucoup n'y auraient pas survécu.

Jean Lemerle

*Ancien Président de l'université Pierre et Marie Curie 1996-2001*